

AGENCE DE PROVENCE

Les Honoraires

Vente

	Honoraire TTC	A la charge
Habitation	5 % du prix de vente et un minimum forfaitaire de 6 000 €	Du vendeur ou de l'acquéreur, selon le mandat
Local commerciale (murs)	5 % du prix de vente et un minimum forfaitaire de 6 000 €	Du vendeur ou de l'acquéreur, selon le mandat
Terrain à bâtir	8% du prix de vente et un minimum forfaitaire de 6 000 €	Du vendeur ou de l'acquéreur, selon le mandat

Location et gérance locative

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 Juillet 1989); Locaux de droit commun; Locaux commerciaux; Locaux professionnels.	Surfaces	Honoraire TTC	A la charge
<ul style="list-style-type: none">- Visite,- Constitution du dossier locataire,- Rédaction du bail,- Etat des lieux location vide ou meublée.	0 m ² » 40 m ² 41 m ² » 60 m ² Au-delà de 61 m ²	13 € / m ² 11 € / m ² 10 € / m ²	Baileur et locataire

Honoraires de
gestions



Honoraires TTC
7 % du loyer hors charges



A la charge :
Baileur

GLI
(en sus des honoraires
de gestion)



Honoraires
2,5 % du loyer avec charges



A la charge :
Baileur

Médiateur :